

Projet d'évaluation



BAC STMG TERMINALE

LES PRINCIPES

Toute évaluation est considérée comme essentielle. Chaque note et chaque appréciation apparaît dans le dossier **PARCOURSUP** de l'élève (Dossier Postbac).

Ce projet d'évaluation a été travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration du lycée le 18 octobre. Il décrit l'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et/ou technologique au sein des lycées Arbez Carme et Painlevé.

Les notes prises en compte pour le calcul des moyennes annuelles pour les candidats scolaires sont définies dans ce document **par série, par niveau**, selon l'enseignement (Tronc commun, enseignement de spécialité, options).

La note de contrôle continu (arrondie au dixième de point supérieur) correspond à l'**évaluation chiffrée annuelle** de l'élève **attribuée** par le professeur, **entérinée** en conseil de classe, transmise aux familles dans les bulletins trimestriels ou semestriels, **inscrite** dans le Livret Scolaire du Lycée (LSL)

Une **commission académique d'harmonisation** se réunit à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal et examine les moyennes de contrôle continu des établissements.

Le projet d'évaluation décrit les principes communs, garants de l'égalité entre les candidats :

- Les différents types d'évaluation et objectifs propres ;
- Les modalités, critères d'évaluation clairs et attendus présentés aux élèves ;
- Les étapes clés de l'évaluation et des temps d'évaluation (qui peuvent être communs à plusieurs groupes d'élèves) ;
- Les évaluation progressive (en cours de processus) / de fin de séquence ;

Chaque discipline s'appuie sur les attendus du programme. Les compétences évaluées sont renseignées dans le LSL (visible depuis Pronote).

Ce projet est soumis à l'appréciation des professeurs **en fonction des élèves, de leur progression et des cas de force majeure**. Il respecte la **liberté pédagogique** de chaque enseignant.

Coefficient du baccalauréat

Première
2020-2021

Terminale
2021-2022

Total
session
2022

Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales

Enseignement de spécialité de 1ère	5		5
Histoire géographie	3,33	3	6,33
Enseignement moral et civique		1	1
Langue vivante A	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33
Mathématiques	3,33	1,66	5
Education physique et sportive		5	5
Note du bulletin tous enseignements (5%)	5		5
TOTAL	22,5	17,5	40

Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales

Français	10		10
Philosophie		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16
Enseignement de spécialité 2		16	16
Grand oral		14	14
TOTAL			60

Enseignements optionnels

Option 1	2	2	4
Option 2	2	2	4
Tous enseignements optionnels	4	4	8

Fin trimestre 1 : décembre

Fin Trimestre 2 : mars

Fin Trimestre 3 : Juillet

Le cadre réglementaire

➤ **Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021** modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

➤ **Arrêté du 27 juillet 2021** portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022

➤ **Note de service du 28-7-2021** : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022
Textes de référence publiés fin juillet 2021

TRONC COMMUN

MATIERE	1 ^{er} trimestre			2 nd trimestre			3 ^{eme} trimestre		
	Type d'évaluation	Nombre	Moyenne	Type d'évaluation	Nombre	Moyenne	Type d'évaluation	Nombre	Moyenne
Philosophie <i>(Epreuve terminale)</i>	Devoir type bac et/ou Exercices	3 minimum	Coefficient plus élevé pour un type bac			Idem trimestre 1 + Bac Blanc			Idem trimestre 1 + Bac Blanc
Histoire géographie	Evaluation type bac et/ou DS et/ou DM,	2 minimum	Moyenne des notes			Idem trimestre 1 Sujet tiré de la BNS			Idem trimestre 1 Sujet tiré de la BNS
Education morale et civique	Recherche documentaire, exposé et/ou débats	3 notes annuelles							
LVA <i>Enseignement Technologique en Langue Vivante ETLV</i>	Évaluations des compétences : Compréhension de l'oral, compréhension écrite, expression orale, expression écrite Evaluations de connaissances	3 minimum dans 3 compétences langagières différentes	Moyenne de toutes les évaluations			Idem trimestre 1			Idem trimestre 1 Attribution de l'ATTESTATION en langue (5 compétences évaluées). L'expression orale est adossée à l'ETLV.
LVB	Évaluations des compétences : Compréhension de l'oral, compréhension écrite, expression orale, expression écrite Evaluations de connaissances	3 minimum dans 3 compétences langagières différentes	Moyenne de toutes les évaluations			Idem trimestre 1			Idem trimestre 1 Attribution de l'ATTESTATION en langue (5 compétences évaluées).
Mathématiques	Évaluations progressives Evaluations de fin de séquence	2 minimum	Moyenne pondérée avec part prépondérantes pour les évaluations de fin de séquence			Idem trimestre 1			Idem trimestre 1
Education physique et sportive	Contrôle en Cours de Formation (CCF)	1				Idem trimestre 1			Idem trimestre 1

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

MATIERE	1 ^{er} trimestre			2 nd trimestre			3 ^{eme} trimestre		
	Type d'évaluation	Nombre	Moyenne	Type d'évaluation	Nombre	Moyenne	Type d'évaluation	Nombre	Moyenne
Management, sciences de gestion et numérique	<i>Progressives en MSDGN et spécialité</i>	3 minimum	30 %	<i>Progressives en MSDGN et spécialité</i>	2 minimum	20 %	<i>Progressives en spécialité</i>	2 minimum	30 %
	<i>Exercices d'entraînement</i>	Moyenne de plusieurs notes	20 %	<i>Exercices d'entraînement</i>	Moyenne de plusieurs notes	20 %	<i>Exercices d'entraînement</i>	Moyenne de plusieurs notes	20 %
	<i>Type bac</i>	1 minimum	30 %	<i>Type bac</i>	2 minimum	40 %			
	<i>Notation par compétences</i>	1 minimum (en fonction de l'avancée des élèves)	20 %	<i>Notation par compétences</i>	1	20 %	<i>Notation par compétences</i>	1	30 %
	x	x	x	x	x	x	Grand oral blanc	1	20%
Droit et économie	<i>Devoir surveillé</i>	4	Coef 3	<i>Devoir surveillé</i>	4	Coef 3	<i>Devoir surveillé</i>	4	Coef 3
				Bac blanc mi janvier	1	Coef 6			
	<i>Travaux complémentaires</i>	Moyenne de plusieurs notes	Coef 3	<i>Travaux complémentaires</i>	Moyenne de plusieurs notes	Coef 3	<i>Travaux complémentaires</i>	Moyenne de plusieurs notes	Coef 3

EN CAS D'ABSENCE

Principe fondamental : Une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes ; le seuil minimum est défini dans le projet d'évaluation pour chacune des disciplines.

Si le candidat ne dispose pas d'une moyenne annuelle (moyenne chiffrée aux 3 trimestres) pour un ou plusieurs enseignements

Si un élève est absent à une évaluation considérée comme nécessaire pour la constitution de la moyenne

Organisation d'une **évaluation ponctuelle dite « épreuve de remplacement » sous l'autorité du chef d'établissement**

- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de première, : Passage 1^{er} trimestre de Terminale sur le programme de Première
- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de Terminale : passage avant la fin de l'année de Terminale, sur le programme de Terminale
- La moyenne des trimestres n'existant pas, l'item « non noté » justifié par une appréciation sera renseigné dans le bulletin.

Une évaluation spécifique est organisée **par l'enseignant** à l'intention de l'élève

La note est intégrée à la moyenne

La note est retenue en lieu et place de la moyenne manquante

Si absence dûment justifiée
Nouvelle convocation

Si absence non dûment justifiée

La note zéro est attribuée

EN CAS DE FRAUDE

L'enseignant signale un incident ou une fraude à une **évaluation considérée** comme nécessaire à la constitution de la moyenne

L'enseignant rédige un procès verbal d'incident et le transmet au CPE référent de la classe et au chef d'établissement, l'élève continue de composer

Une commission spéciale décidera des suites à donner

COMPOSITION DE LA COMMISSION INCIDENTS ET FRAUDES

- Le chef d'établissement, ou son représentant président de la commission.
- 1 CPE
- 2 enseignants hors équipe pédagogique
- Enseignant et élève concerné

La commission sera saisie le cas échéant dans les plus brefs délais.
Elle est compétente pour prononcer une sanction qui peut aller jusqu'à l'attribution de la note zéro.

Aucune mention de fraude ne sera transcrite dans le bulletin.

L'élève devra fournir, dans les 48 heures ouvrées, un document pour justifier son absence.